

Service Public de Wallonie
Mobilité et Infrastructures

Livret missions

Octobre 2025



SPW Mobilité et Infrastructures

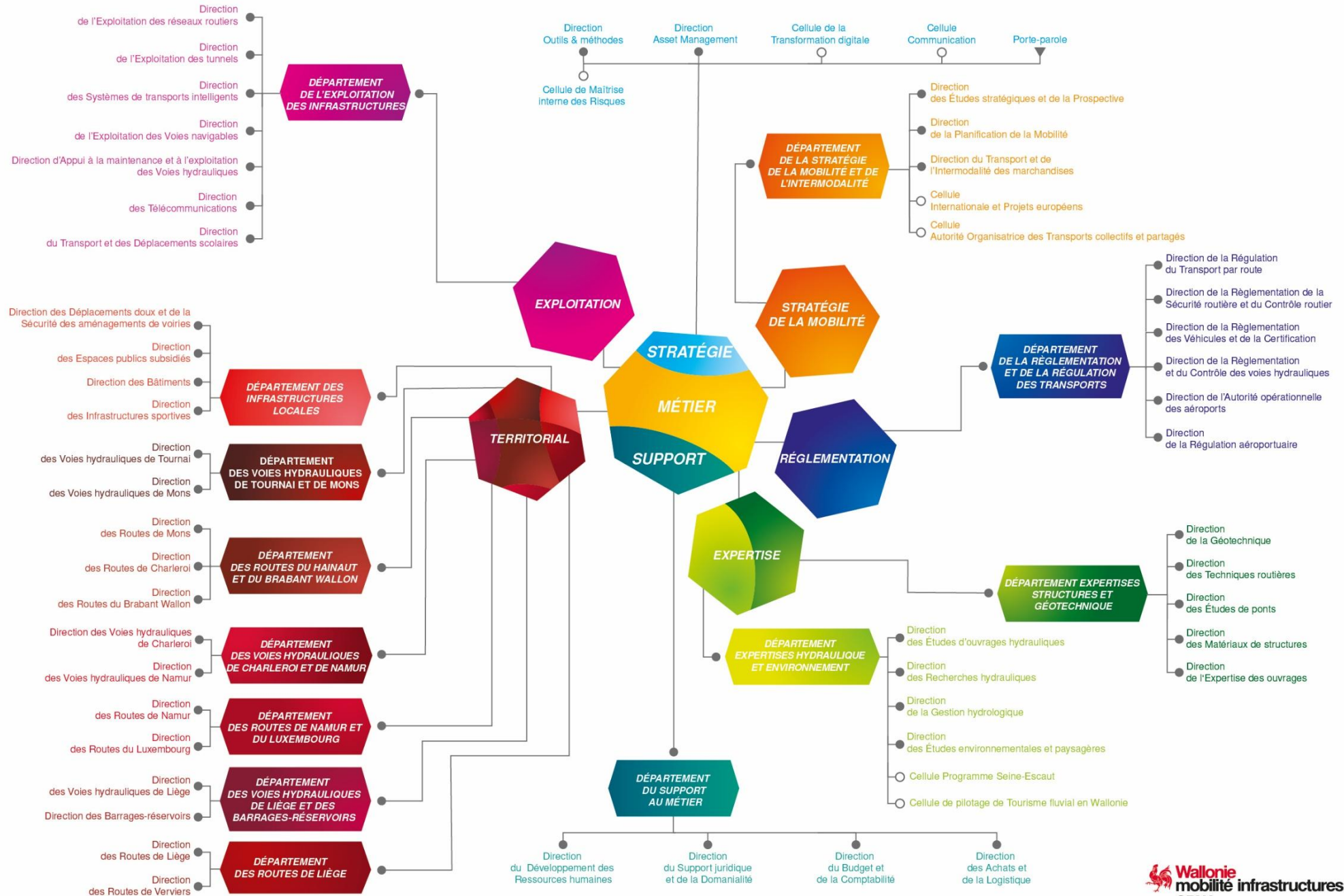


Table des matières

Direction Outils et Méthodes	6
Cellule de Maîtrise interne des Risques	6
Direction Asset Management.....	7
Cellule de la Transformation digitale	7
Cellule Communication	8
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité	8
Direction des Études stratégiques et de la Prospective	9
Direction de la Planification de la Mobilité	10
Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises	11
Cellule internationale et Projets européens	11
Cellule Autorité organisatrice des Transports collectifs et partagés	12
Département de la Règlementation et de la Régulation des Transports.....	12
Direction de la Régulation du Transport par Route	13
Direction de la Règlementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier	15
Direction de la Règlementation des Véhicules et de la Certification	15
Direction de la Règlementation et du Contrôle des Voies hydrauliques	16
Direction de l'Autorité opérationnelle des Aéroports	17
Direction de la Régulation aéroportuaire	18
Cellule Safety Management System.....	18
Département de l'Exploitation des Infrastructures	19
Direction de l'Exploitation des Réseaux routiers	19
Direction de l'Exploitation des Tunnels.....	20
Direction des Systèmes de Transports intelligents	21
Direction de l'Exploitation des Voies navigables.....	22
Direction d'Appui à la Maintenance et à l'Exploitation des Voies hydrauliques	22
Direction des Télécommunications	23
Direction du Transport et des Déplacements scolaires	23
Département des Infrastructures locales.....	24
Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des Aménagements de Voiries.....	24
Direction des Espaces publics subsidiés	25
Direction des Bâtiments	26
Direction des Infrastructures sportives.....	26

Département des Voies hydrauliques de Tournai et de Mons	27
Direction des Voies hydrauliques de Tournai.....	28
Direction des Voies hydrauliques de Mons.....	28
Département des Voies hydrauliques de Charleroi et Namur	29
Direction des Voies hydrauliques de Charleroi	29
Direction des Voies hydrauliques de Namur	30
Département des Voies hydrauliques de Liège et des Barrages-réservoirs.....	30
Direction des Voies hydrauliques de Liège.....	31
Direction des Barrages-réservoirs	31
Département des Routes du Hainaut et du Brabant wallon.....	32
Direction des Routes de Mons	32
Direction des Routes de Charleroi.....	32
Direction des Routes du Brabant wallon.....	32
Département des Routes de Namur et du Luxembourg	32
Direction des Routes de Namur	32
Direction des Routes du Luxembourg	32
Département des Routes de Liège	32
Direction des Routes de Liège	32
Direction des Routes de Verviers	32
Département Expertises Structures et Géotechnique	34
Direction de la Géotechnique.....	34
Direction des Techniques routières	34
Direction des Études de Ponts.....	35
Direction des Matériaux de Structures	35
Direction de l'Expertise des Ouvrages.....	36
Département Expertises Hydraulique et Environnement.....	36
Direction des Études d'Ouvrages hydrauliques	37
Direction des Recherches hydrauliques	37
Direction de la Gestion hydrologique.....	38
Direction des Études environnementales et paysagères	39
Cellule Programme Seine-Escaut.....	39
Cellule de Pilotage du Tourisme fluvial en Wallonie	40
Département du Support au métier.....	40
Direction du Développement des Ressources humaines.....	41

Direction du Support juridique et de la Domanialité	41
Direction du Budget et de la Comptabilité.....	42
Direction des Achats et de la Logistique	43
Lexique	44

Direction Outils et Méthodes

La mission principale de la **Direction Outils et Méthodes** consiste à encadrer la stratégie organisationnelle du SPW MI.

Elle remplit le rôle de PMO (Project Management Office) qui assure un suivi centralisé et actif des projets de transformation et de modernisation. Il s'agit, d'une part, d'assister le mandataire et les inspecteurs généraux dans la préparation et l'exécution de tout document de planification stratégique (Contrat d'administration ou équivalent) et des contrats d'objectifs (ou équivalents) et, d'autre part, de fournir un accompagnement méthodologique personnalisé et collectif aux sponsors et aux chefs de projets chargés des projets de transformation et de modernisation. Ce rôle de PMO comprend le reporting et le monitoring des divers plans stratégiques transversaux qui encadrent l'action du SPW (Contrat d'administration, Plan de relance de la Wallonie, ou équivalent).

Par ailleurs, la direction est chargée de la promotion et du déploiement des processus et outils de gestion communs définis par le Secrétariat général pour l'ensemble du SPW, principalement en matière d'orientation usager, de simplification administrative et d'agilité organisationnelle. Ainsi, elle organise en son sein le Service aux Usagers (SAU) chargé de traiter les interpellations des usagers, en ce compris les plaintes.

In fine, son action doit conduire à homogénéiser, améliorer et simplifier les méthodes, outils et processus de management. Pour l'aspect processus, elle collabore étroitement avec la Cellule de Maîtrise interne des Risques qui se situe en son sein.

Cellule de Maîtrise interne des Risques

La mission principale de la **Cellule de Maîtrise interne des Risques** consiste à encadrer la stratégie de gestion des risques du SPW MI.

Elle constitue un interlocuteur privilégié pour les organismes d'audit et de contrôle, publics (Cour des comptes, Direction de l'Audit interne, etc.) ou privés. Dans ce cadre, elle peut préparer et accompagner des audits de type organisationnel menés au sein du SPW MI. Elle assure le reporting et le monitoring des actions de suivi issues de ces audits via le Tableau de bord de suivi.

Dans le respect des méthodes promues par le SPW, la cellule établit et tient à jour une cartographie des processus qui doit alimenter le cadastre des risques. Sur ces bases, des politiques de gestion des risques peuvent être élaborées à différents niveaux de l'organisation.

Enfin, elle assure la représentation du SPW MI au sein des communautés du SPW qui traitent des thématiques liées à la gestion par processus, la gestion des risques et la maîtrise interne.

In fine, son action doit conduire au développement d'un dispositif de maîtrise interne performant visant à garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, l'exécution efficace et efficiente des activités, la protection du patrimoine et le respect des normes ainsi qu'à rendre chaque collaborateur acteur de cette maîtrise interne.

Direction Asset Management

La **Direction Asset Management** est chargée de la stratégie de gestion des actifs du SPW MI.

La stratégie de gestion des actifs permet de créer, d'entretenir, de mettre à niveau et d'exploiter les infrastructures wallonnes de mobilité (routes, voies hydrauliques, RAVeL, etc.), en ce compris les équipements liés à ces infrastructures (dispositifs de retenue, signalisation, évacuation des eaux, etc.) tout au long de leur cycle de vie.

Cette stratégie de gestion vise l'alignement des décisions, plans et activités techniques et financières avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

Elle repose sur les activités suivantes, que la direction veille à développer et harmoniser au sein du SPW MI :

- La réalisation de l'inventaire des infrastructures et de l'évaluation de leur état ;
- L'analyse du cycle de vie des actifs ;
- L'optimisation de la prise de décision liée aux investissements sur base des coûts, des risques et des niveaux de service souhaités ;
- L'élaboration des stratégies de maintenance et d'investissements et la planification des activités qui en découlent (allocation des ressources humaines et budgétaires) ;
- Une surveillance et un contrôle des risques.

La direction supervise et implémente un ensemble d'outils logiciels et bases de données qui soutiennent cette stratégie. Elle en assure les formations et la diffusion auprès des utilisateurs.

La direction réalise également le suivi des plans, programmes et projets d'investissements en infrastructures.

Enfin, elle élabore la méthodologie de gestion de projets d'infrastructures, conduit des projets de changement liés au métier et participe à la définition des fonctions nécessaires à la réalisation des activités en lien avec la gestion des actifs.

Cellule de la Transformation digitale

La **Cellule de la Transformation digitale** accompagne l'organisation dans sa transition vers une entité moderne, agile et résiliente, capable de fournir des services de qualité à nos usagers en mettant en adéquation nos pratiques métier actuelles et les opportunités offertes par les technologies numériques.

Pour atteindre les objectifs digitaux et métiers du SPW MI, la cellule est chargée de plusieurs missions essentielles.

Elle coordonne la stratégie digitale de l'organisation en exerçant les activités suivantes :

- L'encadrement de l'ensemble des projets digitaux pour qu'ils soient alignés avec la stratégie digitale ;
- La fourniture de conseils et expertises dans la gestion des données de référence ;
- La coordination de la gestion du parc informatique du SPW MI.

Elle offre un support à l'organisation en exerçant les activités suivantes :

- Le pilotage du budget digital ;
- La centralisation des informations sur les données du SPW MI ;
- La facilitation entre les différents acteurs TIC (données, géomatique, rationalisation web, etc.) ;
- L'accompagnement de la conversion des processus métiers vers leurs versions numériques ;
- La gestion de projets et/ou la collaboration aux projets ;
- La veille technologique dans le domaine du digital ;
- La coordination de l'action des Correspondants informatiques locaux (CIL), des Responsables fonctionnels applicatifs (RFA) et des Ambassadeurs O365.

Elle conçoit et fait évoluer les applications informatiques en exerçant les activités suivantes :

- Le développement des méthodes et outils de traitement numérique ;
- Le repérage et la formalisation de l'expression des besoins fonctionnels ;
- Le pilotage du portefeuille des projets de développements IT.

Elle gère la logistique informatique en exerçant les activités suivantes :

- La gestion du parc d'appareils mobiles du SPW MI ;
- La gestion du parc informatique de plusieurs entités de structures localisées au Cap Nord.

Cellule Communication

La **Cellule Communication** est chargée du pilotage stratégique de la communication interne et externe du SPW MI. À ce titre, elle réalise le plan de communication transversal à l'ensemble des départements et en assure le suivi. Elle assure également l'animation des différents groupes com' (relais et experts) présents en interne et participe, à l'échelle du SPW, aux différents groupes de travail dédiés à la communication.

La cellule prend à son compte la mise en œuvre de l'ensemble des actions de communication interne (intranet, newsletter, etc.) et de communication institutionnelle, en ce compris le porte-parolat et les relations de presse pour les sujets relevant des matières gérées par le SPW MI.

La cellule mène également les actions de communication externe relevant du métier « infrastructures » : gestion du portail thématique, organisation d'événements, animation des réseaux sociaux (page Wallonie Infrastructures), etc.

DÉPARTEMENT DE LA STRATÉGIE DE LA MOBILITÉ ET DE L'INTERMODALITÉ

Le **Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité** élabore les stratégies régionales de mobilité tant des personnes que des marchandises, contribue aux politiques internationales et coordonne leurs implémentations à l'échelle (supra)locale. Il contribue à connecter les territoires en

évolution permanente en organisant et promouvant la transition vers une mobilité intermodale plus durable, plus résiliente et plus sûre.

Le département a plusieurs missions :

- Il assure une veille prospective des évolutions politiques, technologiques, juridiques, organisationnelles, comportementales et sociétales concernant la mobilité en Wallonie, en Belgique et à l'international. Il développe une expertise et évalue les politiques de mobilité.
- Il contribue à l'articulation des différentes politiques publiques régionales et internationales impliquant la mobilité et ses infrastructures, et à la coordination en matière de mobilité transrégionale et transfrontalière.
- Il établit en concertation les schémas structurant le territoire wallon en matière d'offres de mobilité active, collective et partagée, d'offres logistiques, d'accessibilité par les différents modes et de nœuds d'intermodalité.
- Il organise, participe à la régulation et surveille les services de transport collectifs et partagés offerts sur le territoire wallon.
- Il oriente l'action du SPW MI et des partenaires qui opérationnalisent les stratégies de mobilité aux différentes échelles du territoire. Il recherche une cohérence globale des actions publiques en matière de mobilité durable, notamment lors de l'élaboration de plans de mobilité (supra)locaux, de plans transversaux, de contrats de services publics et de leur suivi.
- Il conseille, contrôle et accompagne les pouvoirs publics, parapublics et les organismes privés dans la définition et la mise en œuvre de leurs objectifs propres, des moyens nécessaires et des opportunités de financement pour atteindre l'évolution visée en termes de mobilité en Wallonie.
- Il promeut le changement des comportements en faveur d'une mobilité plus durable et plus sûre par de la sensibilisation, de la formation et du soutien financier vers différents publics.

Direction des Études stratégiques et de la Prospective

La **Direction des Études stratégiques et de la Prospective** a pour mission principale de conseiller le Gouvernement wallon dans ses choix stratégiques et d'orienter l'action de l'administration wallonne dans la mise en œuvre de la vision et des stratégies déterminées par le Gouvernement (mise en œuvre de la vision FAST 2030).

Dans ce cadre, elle se charge notamment de l'analyse et de l'évaluation des décisions techniques, économiques et environnementales, stratégiques ou réglementaires liées directement ou indirectement à la mobilité en Wallonie, quel que soit le mode de transport ou sa nature (personnes ou marchandises). À ce titre, elle joue un rôle transversal essentiel de coordination tant au sein du SPW MI que des autres entités du SPW (climat, environnement, aménagement du territoire, fiscalité, énergie, économie, etc.), mais également en externe.

La direction constitue la cheville ouvrière du Tableau de Bord de la Mobilité (TBM) et des mécanismes et outils d'orientation, de gestion et de mesures des impacts liés à la mobilité en Wallonie, dont elle assurera une actualisation adéquate.

Elle joue également un rôle primordial dans l'identification et la connaissance des flux des différents réseaux et de leur analyse statistique. Elle identifie, analyse, traite et représente des données significatives pour la stratégie régionale de la mobilité (dont cartographiquement).

Elle s'avère également être la garante d'une veille et d'une prospective utiles et efficaces concernant les évolutions comportementales, technologiques et sociétales de la mobilité tant en Wallonie qu'à l'étranger. Elle réalise la rédaction et la diffusion de textes de vulgarisation en vue de l'appropriation plus aisée par le public de ces évolutions.

Elle définit une stratégie de sensibilisation en matière de mobilité et la met en œuvre, notamment en gérant des outils transversaux de sensibilisation (portails de mobilité, réseaux sociaux, mails, etc.).

Elle coordonne le suivi des projets du département et la remise d'avis à enjeu régional pour assurer la cohérence entre le développement territorial, le climat, l'environnement, la fiscalité et la stratégie régionale de mobilité.

Direction de la Planification de la Mobilité

La **Direction de la Planification de la Mobilité** assure la déclinaison et la mise en œuvre de la vision FAST 2030 au travers de ses différentes missions.

La direction participe à l'élaboration et au suivi des plans de mobilité. Ceux-ci sont des documents d'orientation permettant d'organiser et de gérer l'accessibilité, le stationnement et les déplacements tous modes confondus sur un périmètre déterminé (supracommunal, communal, local, etc.).

Elle élabore et coordonne le Plan Wallonie cyclable et le Plan Wallonie piétonne en collaboration avec les autres directions du SPW MI et d'autres entités du SPW. Dans ce cadre, elle réalise la hiérarchisation du réseau cyclable.

La direction apporte un soutien aux entreprises, aux administrations et aux écoles dans leur gestion de la mobilité en leur proposant la réalisation de diagnostics de mobilité ainsi que des actions à l'attention de leurs employés et de leurs publics.

La direction organise la formation des conseillers en mobilité (notamment communaux), des mobility managers d'entreprises en collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et celle des référents Éducation à la Mobilité et Sécurité Routière (EMSR) pour les enseignants. Elle publie différents documents afin d'aider ces différents publics dans le cadre de leurs missions (CeMaphores et CeMathèques, brochures pour le scolaire, outils pédagogiques, etc.). Elle met en place et anime des réseaux regroupant ces différents référents.

Elle subventionne des communes et des ASBL dans le cadre de projets de sécurité routière dans les écoles primaires et secondaires et plus largement dans le cadre d'une mobilité plus durable.

Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises

La **Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises** assure la déclinaison et la mise en œuvre de la vision FAST 2030 pour les marchandises.

Elle assure, pour tous les modes de transport terrestres (donc à l'exclusion du transport aérien) un rôle de veille, d'expertise et de conseil, à la fois pour les entreprises du secteur (chargeurs, affréteurs, transporteurs), mais également pour les autres entités du SPW et le Gouvernement.

Son champ d'action inclut, directement en collaboration avec d'autres services du SPW MI, le transport fluvial, routier, ferroviaire, intermodal, le transport urbain, les transports exceptionnels, les écocombis.

La direction remet des avis sur les permis des entreprises comportant un volet transport ou sur les projets situés sur les zones à fort potentiel multimodal. Elle alimente la composante « marchandises » des missions, plans et études développés au SPW MI (tels que les Plans (inter)communaux de Mobilité, les politiques européennes, etc.).

Elle développe une connaissance fine du secteur (acteurs privés et publics) et devient un interlocuteur de référence.

Elle assure auprès des acteurs un travail de sensibilisation, de promotion, d'information et de conseil (au travers de communications, d'événements, de contacts directs, etc.). Elle assure le développement des plans d'aide spécifiques au secteur et le suivi technique de ceux-ci.

Elle participe aux organes de concertation sectoriels (notamment à la Plateforme des ports wallons et au Comité de concertation de la navigation intérieure).

Elle assure la vision stratégique du développement et du suivi de l'inventaire des terrains à vocation multimodale en Wallonie.

Elle participe à l'analyse des résultats statistiques du secteur.

Cellule internationale et Projets européens

La **Cellule internationale et Projets européens** assure le suivi des politiques internationales en matière de mobilité et d'infrastructures. Dans ce cadre, elle réalise la veille, le suivi et la coordination de ces politiques afin de favoriser l'émergence et l'exploitation d'opportunités de cofinancements et d'assurer la cohérence et la compatibilité de la politique wallonne dans le contexte international. Elle veille au respect de la primauté des normes européennes et internationales en Wallonie.

Elle collabore à l'élaboration de stratégies wallonnes dans ce domaine et elle développe des expertises wallonnes au niveau international en matière de mobilité et d'infrastructures, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de connaissances avec d'autres régions et pays.

Elle assure la liaison avec la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne et les instances de coordination des relations internationales, afin d'alimenter la position belge sur les

différentes réglementations soumises au Conseil de l'Union européenne en filière transport et veille à la coordination de ces thématiques aux niveaux interrégional et fédéral. Elle défend les orientations stratégiques et opérationnelles de la Wallonie au sein de la sphère internationale.

Elle assure une veille sur les différents programmes et fonds européens et en opérationnalise l'octroi. Elle opère le suivi et le contrôle du respect des réglementations applicables en matière de subsides européens. En outre, elle coordonne le suivi de portefeuilles de projets de mobilité et d'infrastructures financés par les fonds européens et elle accompagne les bénéficiaires dans leurs démarches.

Elle établit des partenariats internationaux pour le développement de projets de mobilité et d'infrastructures en Wallonie.

Enfin, elle représente le SPW MI dans les différents organismes de concertation ou de contrôle relatifs aux fonds européens.

Cellule Autorité organisatrice des Transports collectifs et partagés

L'**Autorité organisatrice des Transports collectifs et partagés** intervient en matière de mobilité collective et partagée des personnes en Wallonie. La mobilité collective couvre les réseaux de transport public ferrés urbains et routiers (de compétence régionale) c'est-à-dire les lignes régulières de transport en commun par bus, tram ou métro en s'appuyant sur le réseau ferroviaire (de compétence fédérale). Complémentairement, la mobilité partagée couvre la mutualisation de moyens de transport, que ce soit par le partage de véhicule ou par le partage de trajet.

Ses contributions aux missions du département sont les suivantes :

- Elle traduit la vision du Gouvernement en une politique d'accessibilité au territoire (y compris la hiérarchisation des réseaux de mobilité collective et partagée) et en objectifs opérationnels ;
- Elle définit et priorise l'évolution stratégique des réseaux de mobilité collective ;
- Elle élabore les schémas intermodaux de mobilité collective et partagée par bassin en définissant l'offre cible et les objectifs d'intermodalité ;
- Elle assure la concertation avec les parties prenantes locales, régionales et fédérales en vue de mettre en œuvre la politique d'accessibilité ;
- Elle traduit l'offre cible en obligations de service public du transport en commun régional ;
- Elle propose les indicateurs cibles, assure le monitoring et évalue les offres de mobilité collective et partagée et leur qualité de service ;
- Elle guide l'évolution des cadres légaux des transports collectifs et partagés en Wallonie et veille à leur application par les opérateurs, les gestionnaires de voirie et les pouvoirs locaux
- Elle établit le Contrat de Service Public de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) et assure le contrôle de l'atteinte des objectifs de celui-ci via un dialogue constructif et périodique ;
- Elle agréé, coordonne et finance des opérateurs de mobilité partagée ;
- Elle participe à la planification financière relative à la mobilité collective et partagée, vérifie l'adéquation du budget régional à celle-ci et exécute les financements concernés ;

- Elle vérifie la conformité des évolutions opérationnelles significatives de l'offre de transport public aux objectifs et aux moyens régionaux ;
- Elle contribue au développement des infrastructures structurantes ferroviaires, ferrées urbaines, routières et intermodales en cohérence avec l'évolution des offres de transport et assure leur partage entre opérateurs ;
- Elle alimente et formule des avis pour assurer la cohérence entre le développement territorial et l'offre structurante de mobilité ;
- Elle se concerte avec les autorités de transport des régions ou pays frontaliers en matière d'offre et d'infrastructures de mobilité collective et partagée ;
- Elle facilite l'implémentation de la vision interfédérale Mobility as a Service (MaaS) en Wallonie en partenariat avec les opérateurs ;
- Elle agréee et subventionne des partenaires en matière de mobilité collective et partagée ;
- Elle définit et promeut le réseau de covoiturage wallon conforme à la politique d'accessibilité (bandes de covoiturage, aires de covoiturage, lignes de covoiturage)
- Elle facilite le déploiement des mobipôles.

DÉPARTEMENT DE LA RÈGLEMENTATION ET DE LA RÉGULATION DES TRANSPORTS

Le **Département de la Règlementation et de la Régulation des Transports** réglemente et régule les écosystèmes routier, voies hydrauliques et aéroportuaire. Il s'assure de créer les synergies entre eux en tenant compte des contraintes de terrain et environnementales, des souhaits du Gouvernement et des besoins des utilisateurs.

Il codifie et autorise les activités de transport réglementées (transport exceptionnel, taxis, accès à la profession et au marché, etc.), de formation à la conduite, de contrôle de la sécurité des véhicules et des bateaux, l'usage des voies navigables et la mise en circulation des véhicules de transport routier et les engins de navigation intérieure. Il certifie les compétences des professionnels. Il contribue au développement de la sécurité routière.

Il gère les infrastructures aéroportuaires publiques, veille au développement d'une « just culture » de la sécurité et contribue activement au maintien de leur conformité par rapport aux règles de sécurité et de sûreté.

Le département apporte conseil et expertise et le cas échéant, subside.

Il monitorise les concessions de missions de service public dans le périmètre de ses écosystèmes. Enfin, il contrôle et sanctionne le respect des règles de sécurité, de sûreté, de respect d'une concurrence loyale et de protection du domaine public aéroportuaire, routier et des voies hydrauliques.

Direction de la Régulation du Transport par Route

La **Direction de la Régulation du Transport par Route** réglemente le transport de voyageurs au moyen de véhicules de plus de neuf places dans le cadre de la continuité de ses activités de tutelle des services de transport public de personnes. Elle vérifie les conditions d'accès à la profession. Elle organise la

délivrance du certificat de capacité professionnelle. Elle régule l'accès au marché via la délivrance des autorisations de transport régulier et de transport régulier spécialisé régional. Elle rédige la réglementation régionale et participe à l'élaboration de la réglementation nationale et internationale en la matière.

La direction règlemente le transport rémunéré de personnes au moyen de véhicules de maximum neuf places (taxis, locations de voitures avec chauffeur, taxis collectifs et transport d'intérêt général).

Elle vérifie les conditions d'accès à la profession. Elle organise la formation e-learning et l'examen en vue de la délivrance du certificat de qualification professionnelle. Elle délivre le certificat de qualification professionnelle. Elle régule l'accès au marché via la délivrance des autorisations d'exploiter pour les services de location avec chauffeur, taxis collectifs, des agréments pour les services de transport d'intérêt général et l'approbation des autorisations communales pour l'exploitation des services de taxis. Elle rédige la réglementation régionale. Elle organise la concertation avec le secteur.

La direction contrôle la conformité et la régularité des services de transport de personnes par route par le biais d'inspections sur le terrain. Elle rédige les PV qui seront transmis au fonctionnaire sanctionnateur régional en la matière.

La direction règlemente la formation à la conduite (la manière d'acquérir et de vérifier les connaissances et les aptitudes). Elle vérifie les conditions d'accès à la profession. Elle organise les examens pour les brevets des moniteurs et directeurs d'école de conduite. Elle délivre les autorisations de stage et les autorisations d'enseigner (brevets) nécessaires à l'enseignement de la formation à la conduite. Elle délivre les brevets aux directeurs d'école de conduite. Elle analyse les demandes de reconnaissance pour les brevets ou titres valables remis à l'étranger et accorde le cas échéant la reconnaissance. Elle vérifie les conditions d'accès au marché. Elle délivre les agréments pour les écoles de conduite, les unités d'établissement et les terrains d'entraînement. Elle délivre les agréments pour les centres d'examen, les centres de formation et les écoles professionnelles. Elle analyse et approuve les programmes de formation initiale pour les examinateurs et les formateurs. Elle assiste aux formations et aux examens. Elle délivre les certificats aux examinateurs. Elle participe et préside la commission de validation des questions de l'examen théorique du permis de conduire. Elle analyse et approuve les programmes de cours des centres de formation et des écoles professionnelles. Elle agréé les organismes chargés de dispenser le rendez-vous pédagogique en ligne. Elle analyse et approuve les programmes d'e-learning pour le rendez-vous pédagogique. Elle agréé les organismes habilités à délivrer les attestations de session spéciale et délivre des autorisations à des particuliers. Elle rédige la réglementation régionale et participe à l'élaboration de la réglementation nationale et internationale en la matière. Elle rédige des instructions à destination des centres d'examen.

La direction contrôle la conformité et la régularité des services des prestataires agréés en matière d'accession à la conduite en organisant des inspections au sein des écoles de conduite, centres d'examen et centres de formation. Elle assiste aux formations en écoles de conduite agréées et y vérifie les documents. Elle assiste aux formations dans les centres de formation et aux examens pratiques du permis de conduire.

Elle rend des avis et procure des conseils aux clients internes et externes en lien avec ses matières.

Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier

La **Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier** rédige la réglementation relative aux compétences régionalisées en matière de sécurité routière (les vitesses hors autoroutes, les masses, le transport exceptionnel, le contrôle technique le long de la route, le contrôle de l'ADR (Accord européen relatif au Transport international des marchandises Dangereuses par route), le contrôle des masses et dimensions, la signalisation du chargement, l'arrimage) ainsi que la réglementation en matière de placement et les conditions techniques de la signalisation routière (code du gestionnaire et signalisation de chantier). Elle participe également à l'élaboration de la législation fédérale (notamment le Code de la route) et internationale. Elle se consulte avec les autres régions pour assurer une réglementation harmonisée sur le territoire national au bénéfice des usagers.

La direction gère la délivrance des autorisations de transport exceptionnel, des projets pilotes d'écocombis et vélos-cargos.

Elle assure la gestion juridique et administrative des règlements complémentaires de voirie sur les voiries régionales et la tutelle sur les règlements complémentaires pour les voiries communales.

Dans le cadre du décret relatif aux amendes administratives, la direction a en charge le contrôle routier. Ses agents, au sein de l'Unité de Contrôle Routier (UCR), recherchent et sanctionnent les infractions régionalisées techniques en matière de masses et dimensions, contrôle technique, arrimage, transports exceptionnels et transports des matières dangereuses.

Les conseillers de poursuite administrative traitent des procès-verbaux générés par ces infractions ainsi que par les infractions de surcharge constatées automatiquement par les WIM (Weight in Motion) via un traitement dépenalisé d'amendes administratives. Les conseillers de poursuite administrative s'assurent de l'effectivité de la sanction, de la régularité de la procédure et des recours et mettent en œuvre la politique de poursuite administrative avec les différentes parties prenantes.

La direction assure le suivi de la politique en matière de sécurité routière en concertation avec ses partenaires, ainsi que la représentation du SPW dans les groupes de travail intrarégionaux (CWEA, COSIR, GT Radars, task force, etc.), interrégionaux, nationaux ou internationaux.

Elle rend des avis et procure des conseils aux clients internes et externes en lien avec ses matières.

Direction de la Réglementation des Véhicules et de la Certification

La **Direction de la Réglementation des Véhicules et de la Certification** contribue à assurer un niveau minimal de sécurité routière et de protection de la santé publique. Elle délivre une homologation aux véhicules qui sont conformes aux réglementations techniques mondiales (UNECE), européennes ou nationales en matière de sécurité, de pollution et de rendement énergétique. Elle garantit l'indépendance des trois rôles de l'homologation des véhicules (constructeur, service technique et autorité). Elle permet aux constructeurs de bénéficier des avantages du marché intérieur, que ce soit

par l'accès à ce marché, mais également par l'application de règles communes garantissant une concurrence loyale en son sein.

Elle veille à la qualification et aux méthodes de travail. Dans ce cadre, la direction certifie les constructeurs et accrédite les services techniques, c'est-à-dire les laboratoires indépendants qui réalisent les essais d'homologation.

Par l'organisation du contrôle technique en Wallonie, elle contribue à garantir le niveau minimal de sécurité et de pollution des véhicules en service. Ainsi, elle prévient la manipulation frauduleuse ou la détérioration de pièces et composants du véhicule qui pourraient avoir une incidence négative sur les caractéristiques requises en matière de sécurité et d'environnement. Elle inspecte et audite les organismes qui réalisent ces contrôles au quotidien afin d'assurer une uniformité et un haut niveau de service aux usagers.

La direction rédige la réglementation régionale et participe à l'élaboration des réglementations nationale et internationale liées à l'homologation et au contrôle technique des véhicules. Elle se concerta avec les acteurs concernés (autres régions, autorité fédérale, constructeurs de véhicules, carrossiers, services techniques, organismes de contrôle technique, fédérations, etc.) et leur diffuse de l'information relative à ces réglementations.

Elle rend des avis et procure des conseils aux clients internes et externes en lien avec ses matières.

Direction de la Réglementation et du Contrôle des Voies hydrauliques

En écho aux politiques visant le développement de la Voie d'eau, la **Direction de la Réglementation et du Contrôle des Voies hydrauliques** contribue au développement et à l'organisation conforme de l'exploitation des voies navigables en travaillant sur divers axes complémentaires.

La direction est divisée en quatre cellules qui effectuent des activités en lien avec les voies hydrauliques wallonnes : la Cellule Réglementation, le Guichet de la Navigation, l'Unité de Contrôle des Voies hydrauliques (UCVH) et la Cellule portuaire.

La Cellule Réglementation participe au développement de la réglementation liée aux voies hydrauliques wallonnes et la diffuse auprès des acteurs concernés. Elle rédige les règlements particuliers à chaque voie d'eau en collaboration avec les directions territoriales et la direction de l'exploitation, en se basant également sur les compétences du Département des Expertises techniques.

Le Guichet de la Navigation est compétent pour la délivrance des documents nécessaires à la navigation professionnelle (c'est-à-dire le transport de marchandises et de plus de douze passagers). Celui-ci délivre les certificats techniques aux bateaux et réalise ou fait réaliser les inspections techniques préalables à la délivrance de ces certificats. Il délivre les certificats de qualification professionnelle pour les membres d'équipage après vérification des conditions requises, et le cas échéant, organise les examens nécessaires. Il délivre les documents d'accès à la profession pour les entreprises qui désirent exercer l'activité de transporteur de marchandises par voie navigable. Le Guichet de la navigation est également accessible au public pour la délivrance et la validation de différents documents : livret de service, livre de bord ou encore carnet de contrôle des huiles usagées.

Via l'UCVH, composante spécifique de la police domaniale, la direction a également en charge la recherche, le contrôle, le constat et la poursuite des infractions relatives à la sécurité des voies hydrauliques et de ses usagers, à la préservation de l'intégrité, la propreté, la viabilité et la disponibilité du domaine public des voies hydrauliques, en collaboration avec les inspecteurs des voies hydrauliques présents dans les directions territoriales et les autres acteurs concernés.

La Cellule portuaire agit en tant que service facilitateur pour développer une vision transversale et favoriser les échanges entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation de la politique portuaire wallonne. Elle conduit le processus lié à la réalisation du cycle de vie des contrats de gestion des ports autonomes et offre son appui à chacune des parties liées par les contrats de gestion des ports autonomes.

Parallèlement aux activités de ces quatre cellules, d'initiative ou sur demande, la direction rend des avis sur les textes existants ou en projet en lien avec la navigation intérieure et maritime de compétence fédérale, ou de compétence régionale hors SPW MI.

Enfin, la direction participe au Comité de Concertation de la Navigation intérieure et assure la représentation de la Wallonie dans des groupes de travail et des conseils intrarégionaux, interrégionaux, nationaux ou internationaux (tels que CCNR, UNECE, CESNI, CIVH, ITB, etc.).

Direction de l'Autorité opérationnelle des Aéroports

La **Direction de l'Autorité opérationnelle des Aéroports** assure les missions d'autorité aéroportuaire sur les sites.

Elle habilite à l'accès au côté piste par la délivrance des badges d'accès permanents et temporaires. Elle assure le contrôle sur les sites, au travers de ses services d'inspection sûreté, de la correcte exécution des opérations de sûreté concédées aux sociétés de gestion. Elle est également en charge des missions de sécurité, via ses services d'inspection sécurité, et de la lutte contre le péril animalier.

En outre, elle assure la gestion du certificat d'aéroport (gestion du manuel d'aérodrome, de l'information aéronautique, etc.) et du maintien de la certification y afférent.

Elle réalise et coordonne, par son expertise technique, des actions tendant à développer la culture de la sécurité dans le chef des partenaires et opérateurs publics et privés. Elle émet des avis techniques sur les projets de développement de modification de l'exploitation ou d'obstacles.

Elle assume la présidence des comités locaux en matière de sécurité, de sûreté et de coordination des travaux et constitue l'interface avec les autorités fédérales (BCAA et Skeyes).

Elle effectue le contrôle des restrictions d'exploitation liées notamment aux nuisances sonores.

Elle habilite à la circulation côté piste par la délivrance des permis piste. Elle contrôle et sanctionne les infractions.

Elle contribue avec la direction de la régulation aéroportuaire et la cellule SMS à la mise en œuvre du système proactif de sécurité des aéroports wallons, conformément aux exigences de la réglementation européenne, en ce compris les normes de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA).

Elle assume les missions d'entretien, de sécurité et de sûreté sur l'aérodrome de Spa-La Sauvenière.

Direction de la Régulation aéroportuaire

La **Direction de la Régulation aéroportuaire** assure l'octroi et le contrôle, d'une part, de l'utilisation de subventions aux sociétés de gestion dans le cadre des missions déléguées et, d'autre part, le contrôle et le traitement des factures des prestations effectuées pour le compte de la Région wallonne par Skeyes ou la SOWAER (Société wallonne des Aéroports).

Elle développe une expertise juridique pour l'examen, l'implémentation et le respect des normes et recommandations fédérales, européennes et internationales. De plus, elle rend des avis sur les projets normatifs fédéraux. Elle élabore des projets de textes réglementaires en lien avec ses missions. Elle prend en charge la gestion des plaintes des personnes à mobilité réduite en relation avec les sites. Elle rend des avis en matière d'urbanisme lorsqu'elle est sollicitée.

Elle est chargée de la réalisation des levés d'obstacles pour les aéroports.

Elle conseille les sites et prend en charge les projets transversaux.

La direction effectue, en collaboration avec la SOWAER, le contrôle de la stabilité des plans d'exposition au bruit des aéroports wallons au travers de la réalisation d'études techniques spécifiques, de sa participation aux comités techniques. Elle contrôle la certification des réseaux de sonomètres fixes. Elle assure la surveillance et la proposition de sanctions administratives dans le cadre de la lutte contre le bruit généré par les aéronefs. Elle fournit à l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (ACNAW) les informations nécessaires à ses activités.

Elle attribue et gère les agréments des opérateurs d'assistance en escale.

La direction assure la surveillance du maintien des conditions des certificats d'aéroport (compliance). Elle contribue avec les autres partenaires à la mise en œuvre du système proactif de sécurité des aéroports wallons, conformément aux exigences de la réglementation européenne, en ce compris les normes de l'European Union Aviation Safety Agency (EASA).

Elle offre une assistance administrative et technique aux activités des sites (marché des assurances RC, etc.).

La direction assure la représentation de la Région wallonne dans les groupes de travail interrégionaux, nationaux ou internationaux.

Cellule Safety Management System

La **Cellule Safety Management System** élabore et propose aux dirigeants responsables une politique de sécurité qui identifie les objectifs de sécurité des sites aéroportuaires.

Elle est responsable de la mise en œuvre du processus systématique, explicite, global et proactif en matière de gestion des dangers et des risques inhérents à l'exploitation aéroportuaire imposé par la réglementation du secteur.

Elle veille à fournir aux dirigeants responsables, au Gouvernement et à l'autorité de surveillance une garantie raisonnable quant à la qualité d'exploitation en matière de sécurité.

Elle assure le monitoring des performances en matière de sécurité des unités opérationnelles qui sont impliquées dans les opérations aéroportuaires.

Elle conseille et assiste les Line Managers des exploitants des aéroports dans les matières qui concernent la sécurité aérienne, notamment via la réalisation des études de risques et des audits de terrain.

La cellule assure la promotion de la sécurité via la sensibilisation et l'information du personnel employé sur les sites à l'importance de la sécurité (des comités de sécurité, des flashs infos ou des affiches, etc.).

Elle réalise les investigations en cas d'incidents. Elle effectue les rapportages en cas d'incidents et d'accidents.

DÉPARTEMENT DE L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES

Dans le cadre de la vision FAST 2030 de la Wallonie pour une meilleure mobilité à l'horizon 2030, le **Département de l'Exploitation des Infrastructures** assure l'exploitation dynamique, sûre et proactive des trafics multimodaux (auto)routiers, fluviaux et de télécommunications wallons, tant pour les personnes que les marchandises, en lien avec les activités des départements territoriaux et des parties prenantes externes, publiques et privées. Il déploie en outre les outils de pointe nécessaires à cet effet.

Le périmètre du département comprend : le déploiement et la gestion du centre d'exploitation PEREX 4.0 (routes, voies hydrauliques et télécommunications), y compris le service hivernal et la gestion d'incidents ; les nombreux systèmes de transports intelligents (ITS) ; les tunnels (exploitation et remise à niveau des équipements électromécaniques et de génie civil) ; les systèmes de télécommunication le long des infrastructures (fibres optiques et câbles cuivre) ; l'homologation et la métrologie légale pour les systèmes de contrôle routiers ; l'entretien des voies hydrauliques en assistance aux directions territoriales ; la télégestion et la téléconduite des ouvrages hydrauliques (écluses, barrages) ; le transport scolaire (droit au transport, mise à disposition et gestion du personnel d'accompagnement, organisation, régulation et contrôle).

Direction de l'Exploitation des Réseaux routiers

La **Direction de l'Exploitation des Réseaux routiers** assure la gestion dynamique et continue du trafic sur les réseaux autoroutier et routier dans une perspective de coopération avec tous les acteurs concernés.

Avec tous les acteurs concernés, elle élabore et applique la politique d'exploitation des réseaux, notamment en matière de gestion dynamique du trafic, de pilotage des équipements, de gestion des événements, de coordination des interventions sur le réseau, de coordination des chantiers, de suivi des plans de gestion de trafic interrégionaux et internationaux. Elle coordonne l'établissement des plans d'intervention d'urgence sur le réseau (auto)routier en collaboration avec tous les acteurs concernés. Elle gère la permanence d'exploitation routière à l'attention des usagers en partenariat avec les différents acteurs concernés.

Elle participe aux projets européens et à l'élaboration des directives au niveau belge et européen.

Elle réalise la récolte des données de trafic provenant des équipements de terrain ainsi que des systèmes tiers au centre PEREX tels que les applications mobiles de trafic, les réseaux sociaux, les voitures connectées, les systèmes Big Data, les données OBU, etc.

Elle effectue les traitements, en temps réel ou différé, des données de trafic récoltées pour établir les procédures d'exploitation, pour réaliser des analyses prédictives de trafic ainsi que pour déterminer des indicateurs de trafic.

Elle organise la centralisation, le stockage, la structuration, la qualité des données et la mise à disposition de l'ensemble des données de trafic récoltées pour tous les acteurs internes ou externes au SPW qui sont concernés par la gestion et la mobilité du trafic.

Elle diffuse les informations de trafic pour les usagers et pour les acteurs internes et externes concernés ayant un impact sur l'exploitation du réseau.

Elle gère la supervision des installations d'éclairage et des systèmes intelligents de trafic déployés le long du réseau autoroutier et routier.

Elle coordonne et organise la gestion des districts en matière de viabilité hivernale et d'intervention.

Elle assure l'organisation générale du service hivernal (sauf les marchés de fourniture de fondants), effectue le reporting général ainsi que la veille technologique en cette matière.

Elle gère les activités relatives au correspondant local immobilier et au responsable sécurité pour l'ensemble du bâtiment PEREX.

Direction de l'Exploitation des Tunnels

La **Direction de l'Exploitation des Tunnels** définit et contrôle la stratégie ainsi que les budgets d'investissement, de maintenance et d'exploitation, du parc des infrastructures des tunnels dans ses composantes électromécanique et génie civil situées sur le réseau autoroutier et routier. Elle assiste la direction de l'exploitation des réseaux routiers pour les plans d'intervention d'urgence des tunnels wallons.

Elle assure la gestion dynamique et continue du trafic des tunnels qui nécessite une exploitation appropriée dans une perspective de coopération avec tous les acteurs concernés.

Elle gère la permanence d'exploitation routière des Tilleuls en partenariat avec les différents acteurs concernés.

Elle élabore et applique la politique d'entretien et d'exploitation des infrastructures électromécaniques des tunnels avec tous les acteurs concernés, en particulier pour la liaison E40-E25 à Liège pour la gestion du trafic et de la sécurité.

Elle élabore la stratégie de réhabilitation et d'entretien des infrastructures de génie civil en concertation avec les directions des routes concernées qui sont chargées de sa mise en œuvre.

Elle établit les prescriptions techniques des équipements, prépare, rédige et attribue les marchés publics pour l'ensemble des infrastructures électromécaniques des tunnels.

Elle coordonne les travaux d'investissement et d'entretien des infrastructures électromécaniques des tunnels avec les directions territoriales des routes.

Elle assure la veille technologique des infrastructures des tunnels dans toutes ses composantes (électromécanique, génie civil, exploitation, etc.).

Direction des Systèmes de Transports intelligents

La **Direction des Systèmes de Transports intelligents** définit et contrôle la stratégie et les budgets d'investissement et de maintenance du parc des équipements d'éclairage et des systèmes de transports intelligents et des équipements automatisés d'aide à la sécurité routière.

Elle élabore les prescriptions techniques des équipements d'éclairage et des systèmes de transports intelligents concourant à l'exploitation du réseau (auto)routier régional wallon.

Elle prépare, rédige et attribue les marchés publics pour l'ensemble des équipements d'éclairage et des systèmes de transports intelligents et des équipements automatisés d'aide à la sécurité routière.

Elle gère l'investissement, l'entretien et le contrôle des équipements d'éclairage et des systèmes de transports intelligents à vocation régionale et des équipements automatisés d'aide à la sécurité routière.

Elle gère le partenariat public privé (PPP) du Plan Lumières 4.0.

Elle collabore, pour le réseau autoroutier et routier, à la gestion des banques de données des infrastructures d'éclairage et des systèmes de transports intelligents, des cartes thématiques et du portail cartographique (pour ses équipements), crée des cartes thématiques et alimente le portail cartographique.

Elle effectue le contrôle légal de toutes les installations électriques haute et basse tension (SPW et SOFICO) – réseaux routiers, autoroutiers, voies navigables, bâtiments administratifs et techniques – du réseau autoroutier et routier, du réseau des voies hydrauliques.

Elle gère la fourniture et l'approbation de la facturation de l'énergie électrique haute et basse tension du SPW, de la SOFICO et de certaines Unités d'administration publiques (UAP) et assure la gestion administrative de la production d'énergie électrique des sites producteurs.

Elle assume le rôle de gestionnaire de câbles et conduites des équipements électromécaniques (éclairages, systèmes de transports intelligents, équipements automatisés d'aide à la sécurité routière), y compris des réseaux de télécommunications, du réseau autoroutier et routier ainsi que de celui des voies hydrauliques.

Elle assure une veille technologique et mène les projets pilotes innovants (y compris au niveau européen) dans le domaine de l'éclairage, des systèmes de transports intelligents, des smart cities et des véhicules connectés et des équipements automatisés d'aide à la sécurité routière.

Elle assure une évaluation et un suivi de la politique d'investissement et d'installation des feux tricolores et étudie les régulations des carrefours à feux.

Direction de l'Exploitation des Voies navigables

La **Direction de l'Exploitation des Voies navigables** assure la gestion dynamique et continue du trafic sur le réseau navigable wallon dans une perspective de coopération avec tous les acteurs concernés.

La direction supervise le fonctionnement opérationnel de tous les ouvrages de franchissement, portes de garde, etc.

Elle surveille le périmètre « sûreté » associé à tous les ouvrages.

Elle coordonne l'organisation générale des travaux sur base des informations provenant des différents partenaires, effectue le reporting général ainsi que la veille technologique en cette matière.

Elle télécommande la manœuvre de certains ouvrages hydrauliques à distance. Elle assiste donc les usagers de la voie d'eau et communique avec eux lors du franchissement de ces ouvrages.

Elle assure la permanence de l'exploitation des voies navigables à l'attention des usagers, en partenariat avec les différents acteurs concernés.

Elle gère les incidents et leurs impacts sur la sécurité, la gestion de l'eau et la navigation.

Elle met en place les interventions d'urgence le cas échéant et encode les demandes d'intervention.

Elle effectue les traitements, en temps réel ou différé, des données récoltées de trafic pour établir les procédures d'exploitation, pour réaliser des analyses prédictives de trafic ainsi que pour déterminer des indicateurs de trafic.

Elle diffuse les informations de trafic pour les usagers et pour les acteurs internes et externes concernés ayant un impact sur l'exploitation du réseau. Elle organise la centralisation, le stockage, la structuration, la qualité des données et la mise à disposition de l'ensemble des données de trafic récoltées pour tous les acteurs internes ou externes au SPW qui sont concernés par la gestion et la mobilité du trafic.

Elle participe au pilotage des outils nécessaires à la bonne gestion de la voie d'eau.

Direction d'Appui à la Maintenance et à l'Exploitation des Voies hydrauliques

La **Direction d'Appui à la Maintenance et à l'Exploitation des Voies hydrauliques** étudie et passe les marchés liés aux investissements attachés à la télégestion et la téléconduite des ouvrages (automatismes, CCTV, éclairage) et aux entretiens ordinaires des infrastructures (y compris les équipements des voies hydrauliques) et des grands barrages-réservoirs.

Elle coordonne les travaux et les services d'entretien, et gère la documentation technique. Ces activités se font également pour le compte des ports autonomes et de la SOFICO.

Elle coordonne, au niveau des procédures et des outils, la gestion des ateliers et des régies dans leurs aspects opérationnels et techniques.

Elle définit le cadre des inspections des équipements électromécaniques de la voie d'eau et des ouvrages hydrauliques et met en place les outils automatisés de contrôle de ceux-ci.

Elle élabore, améliore et suit les plans de maintenance préventive interne et externe en optimisant l'utilisation de la gestion de la maintenance. Elle en déduit des indicateurs sur l'état des installations qu'elle transmet aux différentes directions territoriales.

Elle élabore les contrats-cadres de fourniture pour l'ensemble des ateliers et des régies.

Elle met en place des systèmes anti-intrusions sur les ouvrages.

Elle délivre des services complémentaires aux usagers (fourniture d'eau et d'électricité, AIS, RIS, signalisation).

Direction des Télécommunications

La **Direction des Télécommunications** étudie, développe, entretient et exploite les réseaux de télécommunication (réseaux de câbles cuivre et de fibres optiques) pour la gestion des infrastructures situées le long du réseau autoroutier et routier ainsi que le long des voies hydrauliques.

Elle participe, au niveau des équipements de transmission, à la télésurveillance des équipements de télégestion.

Dans le cadre de l'assistance technique à la SOFICO, elle étudie, développe et entretient le réseau de fibres optiques pour sa valorisation commerciale. À cet effet, elle réalise les plans d'investissements (plan stratégique numérique) visant à déployer le réseau de fibres optiques wallon vers les pôles d'activité et en particulier les parcs d'activité économique.

Elle loue aux opérateurs de télécommunication les circuits pour les besoins de télégestion des infrastructures.

Elle gère le réseau de radio numérique (DAB).

Elle assure le déploiement et la gestion du centre d'hébergement informatique (Datacenter) du centre PEREX, en partenariat avec les partenaires concernés.

Elle gère l'homologation des radars et autres instruments de mesure liés aux compétences régionales, elle assure les compétences de métrologie légale non déléguées et exerce la haute surveillance des compétences de métrologie déléguées.

Direction du Transport et des Déplacements scolaires

La **Direction du Transport et des Déplacements scolaires** est l'ordonnatrice dans le domaine des déplacements scolaires. Elle est structurée en six bureaux régionaux et un bureau central de support.

Elle assure la fonction d'autorité. Elle propose le cadre légal de la matière et en assure le respect. Elle examine le droit au transport des élèves pour se rendre à l'école choisie, droit dont la mise en œuvre est confiée à l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW).

Elle généralise la dématérialisation du traitement complet des demandes de transport, en collaboration avec l'OTW.

Elle affecte le personnel d'accompagnement sur les transports scolaires suivant les modalités définies par le Gouvernement. Elle gère ce personnel sur le plan fonctionnel et constitue le premier niveau sur le plan administratif. Elle collabore à sa formation et veille à lui fournir l'équipement matériel adéquat. Elle promeut la sécurité et le bien-être de ce personnel auxiliaire.

La direction contrôle la sécurité et la qualité des circuits de transport scolaire. Elle gère les incidents survenus pendant les déplacements.

Elle préside la concertation dans le secteur.

La direction met des véhicules à disposition des écoles du réseau officiel par voie de marchés publics qu'elle passe à charge du budget wallon. Elle contrôle leur utilisation et gère les accidents. Elle traite les nombreuses factures de leur réception à leur paiement.

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES

Le **Département des Infrastructures locales** délivre des conseils et des expertises techniques, à l'attention des porteurs de projets et des gestionnaires de voiries régionaux et communaux, en matière de sécurité routière, de mobilité active, d'infrastructures sportives, de bâtiments et d'espaces publics. Il assure la mise en œuvre des programmes d'investissements spécifiques développés en faveur des pouvoirs locaux et des groupements sportifs en matière de bâtiments, d'espaces publics et d'infrastructures sportives.

Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des Aménagements de Voiries

La mission principale de la **Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des Aménagements de Voiries** consiste à fournir un accompagnement et une expertise aux gestionnaires de voiries régionaux et communaux en vue d'une prise en compte optimale et sécuritaire des différents usagers dans les aménagements de l'espace public.

Pour ce faire, la direction participe à la mise en œuvre de politiques et actions en faveur des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés, etc.) et au suivi général de la politique de sécurité routière.

Elle assure le développement cohérent du réseau RAVeL et des itinéraires régionaux et internationaux, en coordonnant notamment la programmation budgétaire du RAVeL, la gestion domaniale, la signalisation directionnelle et la remise d'avis sur les demandes de permis d'urbanisme en lien avec le RAVeL. Elle participe à des comités de gestion d'itinéraires cyclables.

En collaboration avec le Service aux Usagers de la Direction Outils et Méthodes, la direction est également un point de contact privilégié vis-à-vis des usagers pour le RAVeL. Elle assure la promotion

de ce réseau en étroite collaboration avec la Direction de la Planification de la Mobilité, d'une part, et les acteurs touristiques d'autre part.

Par ailleurs, elle veille à la bonne application des procédures reprises dans la directive européenne 2019/1936/CE sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières. Pour ce faire, la direction contribue à la réalisation des évaluations des incidences sur la sécurité et réalise des audits et des inspections de sécurité d'itinéraires et de chantier.

Elle rend des avis sur l'opportunité de réaliser des aménagements en faveur des modes actifs et sur la sécurité des aménagements pour l'ensemble des usagers.

Dans le cadre de la tutelle sur les règlements complémentaires de circulation, la direction rend des avis préalables aux communes sur la sécurité et le dimensionnement des aménagements de l'espace public. Elle les conseille sur le placement de la signalisation routière.

En collaboration avec l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR), la direction assure le monitoring de l'accidentalité en déterminant les zones d'accumulation d'accidents. Elle construit et analyse différents indicateurs qui permettent aux gestionnaires de voiries et aux acteurs de la sécurité routière de prendre des mesures correctrices appropriées.

Elle rédige des recommandations et documents de vulgarisation en lien avec les matières qu'elle gère (cyclistes, piétons, deux-roues motorisés, accessibilité, sécurité des aménagements). Elle pilote et alimente le site de la Sécurothèque, qui fournit des fiches pratiques et compile la documentation de référence. Elle dispense aussi des formations dans son champ d'expertise.

Enfin, la direction accompagne les divers gestionnaires de voiries lors de la mise en œuvre des Plans communaux de Mobilité (PCM) en les conseillant au mieux pour traduire les concepts généraux en des aménagements concrets de qualité (prise en compte des usagers, sécurité, signalisation, etc.).

Direction des Espaces publics subsidiés

La **Direction des Espaces publics subsidiés** gère tous les dossiers d'octroi de subsides, en ce compris les dossiers FEDER, à l'attention des pouvoirs locaux en vue de réaliser des investissements liés aux infrastructures de l'espace public qui permettent d'améliorer les services rendus aux usagers en matière de mobilité.

La gestion des dossiers couvre toutes les étapes entre l'introduction d'une demande de subsides pour un objet précis jusqu'à l'achèvement de la réalisation de mise en œuvre d'un projet, celles-ci allant de l'identification d'un besoin jusqu'à l'accompagnement en cours d'exécution. Dans le cadre de la subsidiation, le service se concentre sur le conseil aux pouvoirs locaux et le contrôle. L'accompagnement des pouvoirs locaux porte sur les aspects législatifs, administratifs et techniques.

La direction veille également à une optimisation de l'utilisation des fonds publics pour rencontrer les besoins de tous les usagers de la voirie et garantir des aménagements de qualité ainsi que la durabilité des investissements réalisés à l'aide du financement régional.

En plus des conseils dispensés, la direction met à disposition des pouvoirs locaux plusieurs outils pour les aider dans la réalisation de leurs projets. Certains de ces outils sont des déclinaisons des outils qui existent au niveau régional pour la gestion du patrimoine du SPW.

Enfin, le service est un point de contact entre les pouvoirs locaux et le SPW pour les matières en lien avec les espaces publics. La direction crée des interactions fortes avec les autres services qui disposent d'expertise au sein du SPW MI afin de diffuser cette expertise aux pouvoirs locaux.

Direction des Bâtiments

Le parc immobilier du SPW MI comprend un nombre important de bâtiments répartis sur 237 implantations ainsi que 235 maisons éclusières ou de garde qu'il faut gérer et rationaliser.

La **Direction des Bâtiments** gère les projets d'investissements immobiliers ainsi que les projets de maintenance programmée du SPW MI. Elle construit progressivement une stratégie de rénovation durable et écoresponsable sur base d'un inventaire dynamique afin d'améliorer la gestion au quotidien d'une part et proactive d'autre part. Elle met en place un cadastre énergétique et la gestion responsable des eaux.

Elle participe activement à la rénovation énergétique des bâtiments, qui s'inscrit dans les ambitions climatiques de l'accord de Paris et du « Green Deal » européen : « L'ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% (47% pour la Belgique à partir de 1990) à l'horizon 2030 et de parvenir dans notre pays à la neutralité climatique pour 2050 », par la gestion de nombreux projets via divers plans d'investissements (FEDER, Plan de relance, etc.).

La direction finance également, dans le cadre des Plans d'Investissements Communaux (PIC) et des Programmes Triennaux, des projets de réhabilitation et de construction de bâtiments tels que les bâtiments administratifs, les halls techniques, les crèches communales, les casernes de pompiers, les maisons de quartiers, les édifices de cultes reconnus. Elle assure également la gestion des subventions accordées dans le cadre des programmes européens.

La direction accompagne et conseille les pouvoirs locaux dans la réalisation de leurs projets de bâtiments, elle met en place des outils d'aide à la décision dans le but d'améliorer la qualité des projets.

La direction assure également une veille technologique et participe activement à la conception de cahiers des charges types.

Direction des Infrastructures sportives

La **Direction des Infrastructures sportives** (aussi connue sous la dénomination « Infrasports ») a pour mission d'octroyer, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Région wallonne, des subventions destinées à encourager la réalisation d'investissements (construction, extension/rénovation, acquisition) d'intérêt public en matière d'infrastructures sportives et d'infrastructures sportives de quartier. Les infrastructures sportives sont des installations immobilières destinées à encourager et à accueillir la pratique du sport ainsi que toute activité physique initiant à la pratique sportive. Le public cible étant les pouvoirs locaux et le non marchand, tel que détaillé dans le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions en matière d'infrastructures sportives.

La direction a également pour mission d'octroyer des subventions destinées à mettre les infrastructures sportives de la Région wallonne en valeur au travers de manifestations ou d'activités sportives structurantes à caractère non lucratif.

La direction instruit, contrôle et liquide les subventions. Toute attribution de marché doit être préalablement validée soit par la tutelle des marchés publics soit par Infraspports en fonction du montant du marché et du type de bénéficiaire.

Toute la procédure d'octroi et de liquidation des subsides est dématérialisée depuis 2020 via les plateformes « Guichet des Pouvoirs Locaux » et « Mon Espace Wallonie ».

Outre ces missions de base, la direction conseille et accompagne les demandeurs de subsides en vue de mettre en œuvre des infrastructures sportives de qualité, énergétiquement performantes, accessibles à toutes et à tous, et particulièrement les personnes à mobilité réduite grâce à l'équipe multidisciplinaire qui compose la direction (profils sportifs, profils techniques, contrôleurs de chantiers, profils administratifs).

Dans sa démarche de conseil et d'accompagnement, la direction est un organisme de référence en ce qu'elle développe et diffuse l'expertise dans le domaine des infrastructures sportives au travers d'outils spécialement dédiés (études, fiches techniques, guides de conception, etc.).

Enfin, sur base de la politique développée par le Ministre ayant en charge les infrastructures sportives, d'autres missions ponctuelles peuvent également être assurées par la direction comme le suivi d'appels à projets spécifiques.

DÉPARTEMENT DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI ET DE MONS

Sur le réseau des voies hydrauliques et ses dépendances relevant de son périmètre géographique, le **Département des Voies hydrauliques de Tournai et de Mons** exploite, entretient et développe les infrastructures, leurs ouvrages et leurs équipements.

Il contrôle et inspecte l'état des infrastructures de transport, des ouvrages et des équipements.

Il autorise et contrôle l'occupation du domaine public et des ouvrages mis en concession.

Il apporte assistance technique, conseil et expertise et, le cas échéant, subsidie le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO). Il apporte également assistance technique, conseil et expertise à la SOFICO.

Enfin, le département propose des adaptations réglementaires tenant compte des contraintes de terrain et des besoins des utilisateurs locaux.

Direction des Voies hydrauliques de Tournai

La **Direction des Voies hydrauliques de Tournai** assure l'exploitation, la modernisation et l'entretien de la zone du Haut-Escaut, de la Lys mitoyenne, de la Dendre, du canal Blaton-Ath, du canal Blaton-Péronnes, du canal de l'Espierres, des canaux désaffectés de Pommerœul-Antoing et d'Ypres-Comines.

Pour ces voies d'eau et les infrastructures qui les équipent (parties génie civil et électromécanique), en collaboration avec d'autres services du SPW MI, elle gère les travaux de modernisation et d'investissement ainsi que les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. Elle aménage également les abords des voies d'eau, tels que les halages, les pistes cyclables et piétonnes, tout en développant les infrastructures de plaisance et en favorisant le développement touristique.

Pour ce faire, elle dispose de trois districts, disposant des moyens techniques et humains pour assurer des opérations d'entretien (Pecq-Comines, Antoing, Ath) et un atelier chargé des opérations de maintenance des équipements électromécaniques, basé à Ghlin. En outre, elle assiste le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO).

La direction assure également la manœuvre des ouvrages non télécommandés et, en secours, des ouvrages télécommandés.

En collaboration avec la Direction du Support juridique et de la Domanialité, elle assure le suivi de la gestion domaniale (terrains, immeubles, concessions et autorisations) ainsi que le traitement des avaries, des dégâts au domaine public et les sinistres des usagers.

Direction des Voies hydrauliques de Mons

La **Direction des Voies hydrauliques de Mons** assure l'exploitation, la modernisation et l'entretien du canal Pommerœul-Condé dans sa partie belge, du canal Nimy-Blaton-Péronnes entre Nimy et Blaton, de la Haine inférieure, de la Vieille Haine, de la Rivièrelette, du canal du Centre à grand gabarit, du canal du Centre classé au patrimoine mondial de l'Unesco, des branches de la Croyère et de La Louvière et de l'embranchement principal.

Pour ces voies d'eau et les infrastructures qui les équipent (parties génie civil et électromécanique), en collaboration avec d'autres services du SPW MI, elle gère les travaux de modernisation et d'investissement ainsi que les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. Elle aménage également les abords des voies d'eau, tels que les halages, les pistes cyclables et piétonnes, tout en développant les infrastructures de plaisance et en favorisant le développement touristique.

Pour ce faire, elle dispose de deux districts, de deux régies et d'un atelier électromécanique (ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu). En outre, elle assiste le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO).

La direction assure également la manœuvre des ouvrages non télécommandés et, en secours, des ouvrages télécommandés.

En collaboration avec la Direction du Support juridique et de la Domanialité, elle assure le suivi de la gestion domaniale (terrains, immeubles, concessions et autorisations) ainsi que le traitement des avaries, des dégâts au domaine public et les sinistres des usagers.

DÉPARTEMENT DES VOIES HYDRAULIQUES DE CHARLEROI ET NAMUR

Sur le réseau des voies hydrauliques et RAVeL relevant de son périmètre géographique, le **Département des Voies hydrauliques de Charleroi et Namur** exploite, entretient et développe les infrastructures de transport, leurs ouvrages et leurs équipements.

Il contrôle et inspecte l'état des infrastructures de transport, des ouvrages et des équipements.

Il autorise et contrôle l'occupation du domaine public et des ouvrages mis en concession.

Il apporte assistance technique, conseil et expertise et, le cas échéant, subsidie soit le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), le Port autonome de Charleroi (PAC) ou le Port autonome de Namur (PAN).

Enfin, le département propose des adaptations réglementaires tenant compte des contraintes de terrain et des besoins des utilisateurs locaux.

Direction des Voies hydrauliques de Charleroi

La **Direction des Voies hydrauliques de Charleroi** assure la modernisation et l'entretien du canal du Charleroi-Bruxelles (1350 T) en Région wallonne, de la Sambre en province du Hainaut, des 500 derniers mètres de l'Eau d'Heure et de certains ouvrages de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles (300 T).

Pour ces voies d'eau et les infrastructures qui les équipent (parties génie civil et électromécanique), en collaboration avec d'autres services du SPW MI, elle gère les travaux de modernisation et d'investissement ainsi que les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. Elle aménage et entretient également les abords des voies d'eau, tels que les halages, les pistes cyclables et piétonnes, tout en développant les infrastructures de plaisance et en favorisant le développement touristique.

La direction s'appuie sur trois districts (Thuin, Charleroi et Braine-le-Comte) et un atelier chargé des opérations de maintenance des équipements électromécaniques, basé au Plan incliné de Ronquières. Le district de Braine-le-Comte héberge une régie qui centralise l'essentiel des moyens matériels et humains pour l'ensemble de la direction.

En outre, elle assiste techniquement le Port autonome de Charleroi (PAC) et le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO).

La direction assure l'inspection des voies navigables et des ouvrages d'art situés sur son domaine.

La direction assure également la manœuvre des ouvrages non télécommandés et, en secours, des ouvrages télécommandés.

En collaboration avec la Direction du Support juridique et de la Domanialité, elle assure le suivi de la gestion domaniale (terrains, immeubles, concessions et autorisations) ainsi que le traitement des avaries, des dégâts au domaine public et les sinistres des usagers.

Direction des Voies hydrauliques de Namur

La **Direction des Voies hydrauliques de Namur** assure la modernisation et l'entretien de la Meuse et de la Sambre sur le territoire de la province de Namur, de la Lesse pour les 2,5 km à l'amont de son confluent et de la Semois à l'aval de Herbeumont.

Pour ces voies d'eau et les infrastructures qui les équipent (parties génie civil et électromécanique), en collaboration avec d'autres services du SPW MI, elle gère les travaux de modernisation et d'investissement ainsi que les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. Elle aménage et entretient également les abords des voies d'eau, tels que les halages, les pistes cyclables et piétonnes, tout en développant les infrastructures de plaisance et en favorisant le développement touristique.

La direction s'appuie sur trois districts disposant de moyens techniques et humains pour assurer des opérations d'entretien (Sambreville, Namur, Dinant et Semois) et un atelier chargé des opérations de maintenance des équipements électromécaniques, basé à Floreffe.

En outre, elle assiste techniquement le Port autonome de Namur (PAN).

La direction assure l'inspection des voies navigables et des ouvrages d'art situés sur son domaine.

La direction assure également la manœuvre des ouvrages non télécommandés et, en secours, des ouvrages télécommandés.

En collaboration avec la Direction du Support juridique et de la Domanialité, elle assure le suivi de la gestion domaniale (terrains, immeubles, concessions et autorisations) ainsi que le traitement des avaries, des dégâts au domaine public et les sinistres des usagers.

DÉPARTEMENT DES VOIES HYDRAULIQUES DE LIÈGE ET DES BARRAGES-RÉSERVOIRS

Sur le réseau des voies hydrauliques et RAVeL relevant de son périmètre géographique et pour les barrages-réservoirs, le **Département des Voies hydrauliques de Liège et des Barrages-réservoirs** exploite, entretient et développe les infrastructures de transport et de stockage d'eau, et leurs équipements.

Il contrôle et inspecte l'état des infrastructures, des ouvrages et des équipements et garantit leur sécurité vis-à-vis de la population.

Il autorise et contrôle l'occupation du domaine public et des ouvrages mis en concession.

Il apporte assistance technique, conseil et expertise au Port autonome de Liège (PAL) et à la SOFICO. Le cas échéant, il subsidie.

Enfin, le département propose des adaptations réglementaires tenant compte des contraintes de terrain et des besoins des utilisateurs locaux.

Direction des Voies hydrauliques de Liège

La **Direction des Voies hydrauliques de Liège** assure la modernisation et l'entretien de la Meuse en province de Liège, de la dérivation de la Meuse, du canal Albert, du canal de Lanaye, du canal de Monsin, du canal de Haccourt à Visé, du canal de l'Ourthe, de l'Ourthe en aval du barrage de Nisramont et de l'Amblève en aval du pont de Sougné à Aywaille.

Pour ces voies d'eau et les infrastructures qui les équipent (parties génie civil et électromécanique), en collaboration avec d'autres services du SPW MI, elle gère les travaux de modernisation et d'investissement ainsi que les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. Elle aménage également les abords des voies d'eau, tels que les halages, les pistes cyclables et piétonnes, tout en développant les infrastructures de plaisance et en favorisant le développement touristique. Pour ce faire, elle dispose de quatre districts, de quatre régies (une par district) et d'un atelier électromécanique (Monsin). En outre, elle assiste techniquement le Port autonome de Liège (PAL).

La direction assure également la manœuvre des ouvrages d'art hydrauliques (écluses, barrages).

En collaboration avec la Direction du Support juridique et de la Domanialité, elle assure le suivi de la gestion domaniale (terrains, immeubles, concessions et autorisations) ainsi que le traitement des avaries, des dégâts au domaine public et les sinistres des usagers.

Direction des Barrages-réservoirs

La **Direction des Barrages-réservoirs** assure la gestion des grands barrages-réservoirs et de leurs équipements et des ouvrages annexes, dans le respect de leurs objectifs de fonctionnement : réserve d'eau potabilisable, soutien d'étiage pour la navigation, rétention de crues, production d'hydroélectricité et stockage d'énergie via pompage-turbinage, et développement touristique. Elle participe au maintien d'un haut niveau de sécurité des barrages, en particulier vis-à-vis des populations en aval.

Pour ce faire, elle gère les aspects hydrologiques relatifs à ces ouvrages (étiages, crues, restitution, etc.) en collaboration avec la direction de la gestion hydrologique. Elle inspecte les ouvrages et équipements, et contrôle les ouvrages concédés. Elle réalise aussi des travaux de modernisation et d'entretien des ouvrages et des sites. Pour ce faire, elle dispose de deux districts (Ouest et Est), et de cinq régies (une par site).

Elle assure également la gestion, l'entretien et la modernisation des équipements électromécaniques sur les barrages-réservoirs et ouvrages annexes de son ressort : les centrales hydroélectriques, la centrale de pompage-turbinage de la Plate-Taille, les commandes mécaniques et oléohydrauliques, la distribution électrique haute et basse tension, le contrôle-commande et la télécommunication, l'instrumentation, ainsi que les techniques annexes spécifiques. Pour ce faire, elle s'appuie sur ses deux ateliers de maintenance des équipements (Plate-Taille et Gileppe).

La direction gère les voiries et réseaux de voies lentes (RAVeL) de son domaine.

En collaboration avec la Direction du Support juridique et de la Domanialité, elle assure le suivi de la gestion domaniale (terrains, immeubles, concessions et autorisations) ainsi que le traitement des avaries, des dégâts au domaine public et les sinistres des usagers.

Elle veille au développement des infrastructures de plaisance et facilite le développement touristique sur les sites. Elle élabore et tient à jour également les règlements particuliers de navigation sur les lacs des barrages-réservoirs.

Elle prête assistance à la SOFICO dans son périmètre d'intervention.

Pour les réserves destinées à la production d'eau potable, elle collabore avec la Société Wallonne des Eaux (SWDE) afin de garantir une alimentation suffisante d'eau brute aux stations de traitement.

Finalement, la direction assure le secrétariat et le support opérationnel au Comité belge des grands barrages.

DÉPARTEMENT DES ROUTES DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON

Direction des Routes de Mons

Direction des Routes de Charleroi

Direction des Routes du Brabant wallon

DÉPARTEMENT DES ROUTES DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG

Direction des Routes de Namur

Direction des Routes du Luxembourg

DÉPARTEMENT DES ROUTES DE LIÈGE

Direction des Routes de Liège

Direction des Routes de Verviers

Sur les réseaux routiers, autoroutiers, cyclostrades et RAVeL relevant de leur périmètre géographique, les **Départements des Routes** exploitent, entretiennent, réhabilitent et développent les

infrastructures de transport, leurs ouvrages et leurs équipements. Ils gèrent également le service hivernal et les incidents.

Ils contrôlent et inspectent l'état des infrastructures de transport, des ouvrages, des équipements, ainsi que des concessions autoroutières.

Ils autorisent et contrôlent l'occupation du domaine public.

Ils apportent assistance technique, conseil et expertise (SOFICO).

Enfin, les départements proposent des adaptations réglementaires tenant compte des contraintes de terrain et des besoins des utilisateurs locaux.

Les **Directions des Routes** gèrent de façon décentralisée et coordonnée les réseaux routiers, autoroutiers, cyclostrades et RAVeL relevant de leur périmètre géographique.

Leur action porte sur les différentes composantes de la voirie et de tous ses équipements (y compris les ouvrages d'art et les équipements électromécaniques) tout en intégrant une perspective de qualité, de sécurité, de mobilité et de préservation du domaine. Cette gestion se traduit en différents domaines.

Un des premiers domaines d'activité consiste en la mise en œuvre des programmes d'investissements utiles au développement et à la réhabilitation des réseaux. Pour ce faire, les directions assurent une conception concertée et coordonnée des projets avec les autres départements, ainsi que le suivi d'exécution dans ses composantes techniques et budgétaires.

La maintenance de ces réseaux, excepté pour les équipements d'exploitation, est réalisée suivant un plan défini par la Direction Asset Management. Ce plan d'entretien est complété par une surveillance quotidienne permettant la mise en œuvre d'actions correctrices.

Un autre de ces domaines consiste à mettre en œuvre les activités liées au service hivernal et à la gestion des incidents, pour permettre une exploitation optimale des différents réseaux, en étroite collaboration avec le Département de l'Exploitation.

Elles remettent un avis technique sur la gestion du domaine, tant pour les demandes provisoires que données à titre précaire, au Département du Support au Métier.

Elles interagissent avec de nombreuses parties prenantes externes telles que les pouvoirs locaux, forces de police, Gouverneur de province, riverains, associations et utilisateurs des réseaux. Elles pilotent entre autres la Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR).

Elles contribuent à la mise en œuvre des stratégies transversales définies par le SPW MI et contribuent à leur optimisation.

En collaboration avec la Direction du Support juridique et de la Domanialité, elles assurent le suivi de la gestion domaniale (terrains, immeubles, concessions et autorisations) ainsi que le traitement des avaries, des dégâts au domaine public et les sinistres des usagers.

DÉPARTEMENT EXPERTISES STRUCTURES ET GÉOTECHNIQUE

Le périmètre d'activité du **Département Expertises Structures et Géotechnique** s'étend aux structures et matériaux pour routes et ouvrages d'art et à la géotechnique. Son activité se décline suivant quatre pôles principaux :

- L'assistance technique aux directions territoriales ;
- La gestion des actifs ponts, routes et géotechnique ;
- La gestion des compétences techniques ;
- La rédaction de textes de référence.

Direction de la Géotechnique

La **Direction de la Géotechnique** a pour mission les études géotechniques (conception/réalisation/interprétation/évaluation des risques) ainsi que l'expertise géotechnique, géophysique et (hydro)géologique.

Elle réalise les calculs de fondations pour les ouvrages. Elle est compétente en matière de stabilité des parois rocheuses et de carrières souterraines. Elle réalise des essais géotechniques in situ et en laboratoire et procède à l'instrumentation et au suivi des ouvrages (mesures piézométriques et inclinométriques).

Elle s'attache à mettre à disposition du public ces données et connaissances géotechniques. Elle apporte son assistance à la réception technique des granulats, des éléments en pierre naturelle et des ouvrages géotechniques manufacturés utilisés sur les chantiers, ainsi que dans le contrôle des techniques d'exécution. La direction contribue à l'inspection de produits de construction dans le cadre du marquage CE et des certifications volontaires.

La direction organise des formations internes ou des échanges d'expérience en lien avec ses domaines d'activités. Elle participe à des commissions techniques, de réglementation et de normalisation sur le plan régional, national et/ou international et assure une veille technologique. De manière générale, la direction met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales. Elle veille à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Direction des Techniques routières

La **Direction des Techniques routières** a pour périmètre d'intervention la géométrie et les structures des chaussées, trottoirs et zones d'immobilisation, la signalisation horizontale et verticale (non dynamique), les systèmes d'évacuation des eaux (hors bassins d'orage) et les dispositifs de retenue. Ce périmètre s'étend aux zones portuaires et aéroportuaires.

Dans ce cadre, la direction définit les prescriptions techniques en vigueur en Wallonie. Elle conçoit, réalise et supervise des missions d'études et d'expertises préalables à la réalisation d'un projet. Elle réalise des essais et mesures sur site et en laboratoire. Elle participe au contrôle des chantiers et à la vérification de l'état du réseau. Elle contribue à l'inspection de produits de construction dans le cadre

du marquage CE et des certifications volontaires en tant qu'organisme d'inspection sous accréditation (B-170).

La direction organise des formations internes ou des échanges d'expérience en lien avec ses domaines d'activités. Elle participe à des commissions techniques, de réglementation et de normalisation sur le plan régional, national et/ou international et assure une veille technologique.

De manière générale, la direction met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales. Elle veille à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Direction des Études de Ponts

La **Direction des Études de Ponts** apporte son expertise en matière de conception et de calculs de ponts, murs de soutènement, socles, portiques, bâtiments, etc.

Elle assure la conception et l'étude de projets de réhabilitation ou construction. Elle coordonne la gestion des ponts de la Région wallonne (Commission Wallonne de Gestion des Ouvrages d'Art ou CWGOA) par l'établissement et la mise à jour de la Banque de Données des Ouvrages d'Art (BDOA), l'examen des dossiers d'inspection de ponts et de murs de soutènement, la détermination de la portance, la détermination de la classe des ouvrages d'art et la participation à la formation des inspecteurs de ponts.

Elle collabore avec la direction de la réglementation de la sécurité routière et du contrôle routier et les autres Régions pour la délivrance des autorisations de passage des convois lourds sur les ouvrages d'art wallons et pour élaborer des cartes d'itinéraires.

La direction organise des formations internes ou des échanges d'expérience en lien avec ses domaines d'activités. Elle participe à des commissions techniques, de réglementation et de normalisation sur le plan régional, national et/ou international et assure une veille technologique. De manière générale, la direction met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales.

Elle veille à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Direction des Matériaux de Structures

La **Direction des Matériaux de Structures** a pour mission d'assurer le rôle d'assistance technique spécialisée relative aux matériaux de construction (béton, acier, bois, etc.) et à leur technologie de mise en œuvre afin de contribuer à la qualité, la sécurité et la durabilité des ouvrages d'art, et ce tant lors de la construction que de l'entretien ou de la réparation de ceux-ci. Les activités qui en découlent portent notamment sur la participation à la rédaction de référentiels techniques de portée générale ou particulière (normes, CCT, CSC).

La direction contribue à l'inspection de produits de construction dans le cadre du marquage CE, des certifications volontaires, des certifications de personnes ou d'entreprises. Elle réalise de nombreux essais sur chantier ou en laboratoire.

La direction coordonne et assure la diffusion (via le site Qualité & Construction) des informations techniques en matière de réglementation (marquage CE), de certification et d'évolution des prescriptions techniques (CCT). La direction assure un rôle de support aux directions qui souhaitent s'inscrire dans une démarche qualité. Elle participe à la coordination de la gestion des ouvrages d'art (Commission Wallonne de Gestion des Ouvrages d'Art ou CWGOA).

La direction organise des formations internes ou des échanges d'expérience en lien avec ses domaines d'activités et s'implique dans une veille technologique. Elle participe à des commissions techniques, de réglementation et de normalisation sur le plan régional, national et/ou international et assure une veille technologique. De manière générale, la direction met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales. Elle veille à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Direction de l'Expertise des Ouvrages

La **Direction de l'Expertise des Ouvrages** est en charge des expertises spécifiques de ponts (inspections B) et du suivi de ceux-ci par instrumentation.

Elle réalise également des expertises de structures diverses (bâtiments, ouvrages hydrauliques, etc.) ainsi que des examens liés à des nuisances vibratoires. Elle est responsable des essais de mise en charge des ponts. Elle participe à la coordination de la gestion des ouvrages d'art (Commission Wallonne de Gestion des Ouvrages d'Art ou CWGOA). La direction organise des formations internes ou des échanges d'expérience pour les métiers liés à la gestion des ponts et s'implique dans une veille technologique.

La direction participe à des commissions techniques, de réglementation et de normalisation sur le plan régional, national et/ou international. De manière générale, la direction met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales.

DÉPARTEMENT EXPERTISES HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT

Le périmètre d'activité du **Département Expertises Hydraulique et Environnement** s'étend aux ouvrages d'art hydrauliques et d'assainissement, à l'hydraulique fluviale, la sédimentologie, l'hydrologie, aux aménagements paysagers, à la politique environnementale, au bruit et à la carrière de Gore. Son activité se décline suivant cinq pôles principaux :

- L'assistance technique aux directions territoriales ;
- La gestion des actifs ouvrages d'art hydrauliques et d'assainissement ;
- Le développement des processus de gestion et d'exploitation ;
- La gestion des compétences techniques ;
- L'aide à l'exploitation des réseaux et propriétés régionales.

Le département pilote également des projets innovants comme :

- Les études visant à promouvoir les carburants verts ;
- L'étude du développement de la navigation de petit gabarit en Wallonie ;
- L'étude de tests techniques en matière de navigation autonome.

Direction des Études d'Ouvrages hydrauliques

La **Direction des Études d'Ouvrages hydrauliques** étudie les ouvrages d'art hydrauliques (écluses, barrages, stations de pompage, bâtiments techniques, etc.), tant dans les matières du génie civil que dans les matières électromécaniques.

Elle gère, à la demande, l'ensemble d'un dossier allant des esquisses jusqu'à l'exécution. Elle développe les outils nécessaires à ses missions telles que la rédaction de prescriptions techniques types, la mise en œuvre de base de données des OAH et de procédures. Elle collabore à l'analyse des prix.

Elle gère la cellule des plongeurs chargée, entre autres, de procéder aux inspections subaquatiques. En particulier au niveau électromécanique, la direction assure la cohérence de la mise en œuvre technique de la télégestion (PEREX 4.0). Elle participe à l'élaboration des projets d'installations de production d'énergies renouvelables le long du réseau des voies hydrauliques.

Elle participe à des commissions techniques sur le plan régional, national et/ou international et assure une veille technologique. De manière générale, la direction met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales. Elle veille à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Grâce à son expertise, la direction est également sollicitée par d'autres administrations belges et étrangères, des coopérations internationales, des entreprises et des bureaux d'études publics ou privés. Elle participe aussi à des commissions techniques et des projets R&D (Recherches et Développement) belges, européens et internationaux. En collaboration avec les autres directions du Département Expertises Hydraulique et Environnement, la direction assiste, à leur demande, les directions territoriales dans la mise en place des processus de gestion et participe à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Direction des Recherches hydrauliques

La **Direction des Recherches hydrauliques** réalise des études hydrauliques, sédimentologiques et nautiques pour le réseau des voies hydrauliques et l'ensemble de ses ouvrages, en support aux directions territoriales. Ses domaines d'expertise couvrent le fonctionnement hydraulique des ouvrages (écluses, barrages, passes à poissons, digues, aménagements hydroélectriques, etc.), l'hydraulique fluviale (modélisation des inondations, du transport des sédiments et des phénomènes d'érosion, etc.), les canaux et les problèmes liés à la navigation, les ouvrages en assainissement urbain (réseaux, bassins d'orage, etc.). Les études s'appuient sur des modélisations physiques en laboratoire (modèles réduits), des modélisations numériques, et des mesures in situ.

La direction coordonne la gestion des sédiments provenant du dragage et du curage des voies hydrauliques et des bassins d'orage, y compris la définition d'une politique en cette matière, et les études visant au développement de nouvelles filières de valorisation de ces produits. Elle pilote les caractérisations des sédiments avant dragage/curage, et développe un réseau de mesure du transport de sédiments vers les voies hydrauliques.

La direction a également en charge l'expertise de la gestion des terres. Elle coordonne les missions liées au contrôle qualité des terres excavées et accompagne les directions territoriales dans toutes les problématiques « terres » qu'elles pourraient rencontrer (terres polluées, cahier des charges, plateforme Walterre, assainissement, etc.).

Enfin, la direction coordonne la gestion des bassins d'orage du réseau routier et autoroutier wallon. Elle met en œuvre les travaux de curage et d'amélioration de bassins. Elle prépare les opérations d'entretien périodiques. Elle assiste les directions territoriales dans les études liées à l'amélioration de bassins existants ou à l'aménagement de nouveaux bassins d'orage du SPW MI. La direction réalise également ces études à la demande des directions territoriales.

Grâce à son expertise, la direction est également sollicitée par d'autres administrations belges et étrangères, des entreprises et des bureaux d'études publics ou privés, ainsi que dans le cadre de coopérations internationales. Elle participe aussi à des commissions techniques et des projets R&D (Recherches et Développement) belges, européens et internationaux. En collaboration avec les autres directions du Département Expertises Hydraulique et Environnement, la direction assiste, à leur demande, les directions territoriales dans la mise en place des processus de gestion et participe à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Direction de la Gestion hydrologique

La **Direction de la Gestion hydrologique** développe et entretient un réseau hydrologique permanent en Wallonie (précipitations, niveaux, débits, etc.), effectue des campagnes de mesures spécifiques in situ et assure le contrôle qualité des données ainsi que leur diffusion.

Elle est responsable de l'annonce et de la prévision des inondations (Code de l'Eau) sur l'ensemble du territoire wallon et assure l'interfaçage avec les services météorologiques, les états et régions voisins via une garde opérationnelle et l'exploitation de modèles de prévisions de crue.

En matière d'hydrologie et de gestion des eaux, elle apporte son expertise aux gestionnaires de crise (crues, sécheresses, etc.) et aux directions d'études et territoriales, développe et met en œuvre des outils d'aide à la décision pour l'exploitation optimisée des ouvrages de régulation (PEREX 4.0) et réalise des études prospectives en lien avec le changement climatique. Elle pilote des mesures bathymétriques ou géophysiques pour vérifier la navigabilité des voies navigables, planifier et contrôler les dragages ainsi qu'à des fins d'inspections subaquatiques des infrastructures.

Grâce à son expertise, la direction est également sollicitée par d'autres administrations belges et étrangères, des entreprises et des bureaux d'études publics ou privés ainsi que dans le cadre de coopérations internationales. Elle participe aussi à des commissions techniques et des projets R&D (Recherches et Développement) belges, européens et internationaux. En collaboration avec les autres directions du Département Expertises Hydraulique et Environnement, la direction assiste, à leur demande, les directions territoriales dans la mise en place des processus de gestion et participe à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Direction des Études environnementales et paysagères

La **Direction des Études environnementales et paysagères** a quatre domaines d'activité : les impacts environnementaux et paysagers, le patrimoine paysager du SPW MI, la gestion du bruit des infrastructures de transport et la carrière de Gore.

Concernant les impacts environnementaux, elle a pour mission d'accompagner et de conseiller au travers d'analyses et d'expertises techniques les différentes directions du SPW MI dans le cadre de leurs projets. Dans ce cadre, la direction pilote également la mise en place de la directive 92/43 concernant la libre circulation des espèces aquatiques sur le réseau des voies hydrauliques. Elle encadre aussi les directions territoriales en matière de politiques de déchets en vue d'une diminution de ceux-ci par des tris sélectifs.

Concernant la gestion du domaine, elle pilote le développement, la mise en place et le respect de la circulaire ministérielle concernant les abords paysagers. Elle a entre autres comme missions l'expertise sanitaire du patrimoine arboré, la conception et la réalisation de marchés spécifiques de plantations et d'entretien.

La cellule « Bruit » de la direction encadre et coordonne la gestion du bruit des infrastructures de transport en Wallonie au regard de la directive européenne relative à la gestion du bruit dans l'environnement (2002/49/CE). De plus, elle assure les missions de mesures avant/après travaux dans le cadre de la politique d'insonorisation des habitations autour des aéroports wallons et réalise la certification des réseaux de sonomètres fixes situés autour de ces aéroports.

La direction gère et exploite la carrière de Gore en vue de la fourniture de pierres ornementales lors de la rénovation de bâtiments patrimoniaux ainsi que la fourniture d'éléments en pierre naturelle pour les chantiers du SPW MI.

Grâce à son expertise, la direction est également sollicitée par d'autres administrations belges et étrangères, des coopérations internationales, des entreprises et des bureaux d'études publics ou privés. Elle participe aussi à des commissions techniques et des projets R&D (Recherches et Développement) belges, européens et internationaux. En collaboration avec les autres directions du Département Expertises Hydraulique et Environnement, la direction assiste, à leur demande, les directions territoriales dans la mise en place des processus de gestion et participe à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Cellule Programme Seine-Escaut

La **Cellule Programme Seine-Escaut** participe à l'élaboration, coordonne et suit les plans, projets et dossiers stratégiques transversaux qui lui sont confiés par le Gouvernement wallon et par le SPW MI. En outre, elle en assure ses rapportages et sa représentation. Dans ce cadre, elle gère le programme Seine-Escaut et coordonne les projets qui en dépendent.

Elle développe les outils nécessaires à ses missions pour assurer la gestion de ces programmes d'investissement. Elle veille à la mise à jour des données dans les différentes bases de données.

Elle définit et contrôle la stratégie et les budgets d'investissement des programmes.

La cellule gère à la demande les projets constituant les programmes dont elle a la charge.

Grâce à son expertise, la cellule est également sollicitée par d'autres administrations belges et étrangères, des coopérations internationales, des entreprises et des bureaux d'études publics ou privés. Elle participe aussi à des commissions techniques et des projets R&D (Recherches et Développement) belges, européens et internationaux. En collaboration avec les autres directions du Département Expertises Hydraulique et Environnement, la cellule assiste, à leur demande, les directions territoriales dans la mise en place des processus de gestion et participe à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Cellule de Pilotage du Tourisme fluvial en Wallonie

La **Cellule de Pilotage du Tourisme fluvial en Wallonie** est chargée de coordonner les actions relatives au développement du tourisme fluvial et fluvestre sur et le long des voies hydrauliques de Wallonie. Ses missions s'orientent autour de cinq axes principaux qui sont :

- Être à l'écoute des différents acteurs/utilisateurs/gestionnaires du réseau des voies hydrauliques et organiser la concertation ;
- Développer, entretenir et moderniser le réseau d'infrastructures lié à la plaisance et au tourisme fluvial en collaboration avec les directions territoriales des voies hydrauliques ;
- Garantir l'application d'une réglementation juste et équitable sur l'ensemble du réseau pour tous les utilisateurs ;
- Assurer, en partenariat avec le Commissariat général au tourisme (CGT), une adéquation entre l'offre touristique et la demande ;
- Assurer une représentation et une promotion régionale, nationale et internationale.

Outre les missions citées ci-dessus, la cellule organise et anime les réunions du Conseil du tourisme fluvial du SPW MI et du Commissariat général au Tourisme (CGT) ainsi que le Comité de concertation du tourisme fluvial de Wallonie qui rassemble l'ensemble des acteurs (tant gestionnaires que utilisateurs), des administrations publiques ayant le tourisme dans leurs compétences ou tout autre intervenant dans le secteur touristique lié à la voie d'eau.

DÉPARTEMENT DU SUPPORT AU MÉTIER

Le **Département du Support au Métier** offre un support au SPW MI en matière de ressources humaines, juridiques, budgétaires, comptables et logistiques.

Il vise, notamment au travers du plan de personnel, à ce que le volume et les qualifications des agents soient en adéquation avec les missions et objectifs stratégiques du SPW MI.

Il apporte un soutien juridique général, principalement en matière de marchés publics, et gère l'ensemble des matières liées au domaine.

Il élabore et pilote le budget fonctionnel du SPW MI.

Et enfin, le département gère le patrimoine mobilier.

Direction du Développement des Ressources humaines

La **Direction du Développement des Ressources humaines** a pour mission principale de fournir à tous les services du SPW MI un appui pour une gestion optimale de leurs collaborateurs.

À cet effet, elle contribue, de manière directe ou indirecte, à la réalisation des recrutements et/ou engagements de collaborateurs pour rencontrer les besoins en personnel des différents services. Elle peut, dans ce cadre, être à l'initiative d'actions pour valoriser l'emploi au sein du SPW MI.

Elle participe activement à la gestion de la carrière des agents dans ses différentes composantes (promotion, mutation, aménagements de carrière, évaluation, missions à l'étranger, télétravail, cumul d'activité, etc.). Elle établit annuellement des plans de formation pour l'ensemble du SPW MI en lien avec la stratégie de l'organisation et en assure le suivi au travers d'une gestion dynamique. Elle assure un suivi dans le cadre des trajets de réintégration et de réorientation de collaborateurs à la suite d'avis médicaux.

Elle offre également un soutien juridique au management dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

Elle rassemble des données, procède à des analyses et fournit des indicateurs en matière de personnel.

Elle gère et assure le suivi des visites des lieux de travail.

Dans le cadre de ces différentes missions, elle assure le secrétariat de diverses instances telles que le Comité de direction du SPW MI et le Comité de concertation de base (préparation des réunions, ordre du jour, procès-verbal et suivi des décisions relatives aux collaborateurs). Elle est également membre de divers groupes de travail ou réseaux professionnels et est un partenaire privilégié avec les différents services du Secrétariat général du SPW en charge des thématiques en lien avec les ressources humaines.

Direction du Support juridique et de la Domanialité

La **Direction du Support juridique et de la Domanialité** met en place une veille juridique et traite de toutes les questions juridiques liées aux missions du SPW MI à l'exception des matières pour lesquelles un support juridique spécifique existe dans un autre service. Elle rédige, collabore à la rédaction et/ou coordonne les projets de textes (décrets, règlements, notes d'informations et d'instructions). Elle assure le support à tous les services dans le domaine des marchés publics (rédaction des documents de marchés et assistance à la passation) et constitue une banque de données des prix en lien avec les experts métier. Elle supervise des dossiers d'expropriations.

Elle assure le suivi de tous les contentieux inhérents aux missions du SPW MI (dont les marchés publics et responsabilité civile) ; elle gère les procédures judiciaires et transactionnelles liées à l'indemnisation des dommages subis par des usagers du réseau régional ainsi que les avaries.

Elle gère les demandes d'autorisation d'occupation et d'utilisation du domaine public (y compris le guichet des opérateurs mobiles) en appui avec le terrain et veille à l'application des lignes directrices à l'ensemble du territoire. Elle assure la perception des redevances, le contrôle des permissions. Elle

coordonne la politique des poursuites des infractions en matière de préservation du domaine public contre les incivilités environnementales (abandon de déchets, tags, affichage, occupation ou dégradation du domaine public) constatées par les agents de terrain, et l'application des sanctions.

À l'exception des infractions en matière de bruit dans les aéroports, elle intègre la Cellule des Fonctionnaires d'Instance Administrative (FIA) qui diligente la politique de sanctions pour l'ensemble des missions du SPW MI.

Elle encadre le secrétariat et coordonne les travaux de la Commission de coordination des chantiers dans le cadre du décret impétrants. Elle assure, dans cette matière, un support pour les directions territoriales concernées.

Enfin, elle gère l'ensemble des matières liées au domaine du SPW MI, y compris la gestion de la politique immobilière en collaboration avec la Direction des Bâtiments (notamment en termes de parcelles non construites, l'occupation de bâtiments expropriés et la gestion des maisons éclusières, gestion administrative et pécuniaire), elle assure le traitement des paiements des précomptes immobiliers.

Direction du Budget et de la Comptabilité

La **Direction du Budget et de la Comptabilité** élabore et pilote le budget fonctionnel du SPW MI, y compris la gestion des fonds et des recettes. Elle élabore les réallocations et les propositions d'ajustement budgétaire.

Elle assure la liquidation des factures ayant préalablement fait l'objet d'une approbation par le service métier concerné (déclaration de créance, bon de commande) pour l'ensemble des marchés du SPW MI (travaux, fournitures et services).

Elle coordonne l'action des correspondants budgétaires. Elle produit des ordres de services sur les procédures comptables et budgétaires.

Elle gère le suivi des portefeuilles de projets au niveau des consommations budgétaire et comptable des engagements et ordonnancements. Elle assure le suivi de la gestion des plans d'investissements du Gouvernement wallon, à l'exception des fonds structurels européens du ressort de la Cellule internationale et Projets européens.

Elle mesure les indicateurs relatifs aux paiements comptables, en ce compris les délais de paiement.

Elle fonde son action sur des applications informatiques spécifiques à la gestion comptable et budgétaire dont elle assure le suivi métier.

Enfin, la direction valide les avis de marchés en vue de leur publication sur les sites officiels (e-notification).

Direction des Achats et de la Logistique

La **Direction des Achats et de la Logistique** gère le patrimoine mobilier (le « matériel ») du SPW MI. À ce titre, elle initie et gère les marchés de fourniture de fondants, le matériel de viabilité hivernale et la veille stratégique en la matière.

La direction gère le parc automobile, les véhicules spécifiques, terrestres et flottants de tout le SPW MI. Elle initie les marchés pour les véhicules spécifiques. Elle initie également les marchés de fourniture de matériels et d'outillages à destination des régies, ateliers, magasins, aéroports et autres directions du SPW MI.

Elle gère les fournitures de petit matériel et de mobilier de tout le SPW MI, à l'exclusion du matériel informatique et de téléphonie lié à des marchés du SPW Digital. Elle gère l'économat documentaire et les frais de réunions. Elle assure la fourniture et l'entretien des équipements de protection individuelle (EPI), uniformes et vêtements de travail de tout le SPW MI. Elle gère les huissiers et l'organisation des salles de réunion du SPW MI au Cap Nord.

* * *

LEXIQUE

CE – Commission européenne

CWEA – Commission wallonne des Équipements autoroutiers

FAST 2030 – Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal à l’horizon 2030

FEDER – Fonds européen de développement régional

MI – Mobilité et Infrastructures

OTW – Opérateur de Transport de Wallonie

SOFICO – Société wallonne de Financement complémentaire des infrastructures

SPW – Service Public de Wallonie

UNECE – United Nations Economic Commission for Europe